

**Séance ordinaire du Conseil municipal
du 23/09/2026**

**Date de la convocation :
18/09/2026**

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	20
Nombre de pouvoirs	03
Nombre de suffrages exprimés	23
Vote : POUR	23
Vote : ABSTENTION	00
Vote : CONTRE	00

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 20 conseillers municipaux

M. Lionel MONTILLAUD, Mme Sylvie JALARIN, Mme Sophie PETIT-LARDILEY, M. Gérard HURTEAU, Mme Martine FUCHS, M. Geoffrey LEMBEYE, M. Mathieu BOUHET, M. André JANNOT, Mme Domina DELHOMMEAU, M. Guillaume BASQUE, Mme Liliane GALLEGO, M. Joackim ROUX, Mme Christelle PREVOT, M. Christophe DUMERGUE, Mme Myriam LANOËLLE, M. Jean-Christian CLOUET, Mme Marie-Christine PALLARES, M. Stéphane DUGUY, Mme Juline LEFEBVRE.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : 3 conseillers municipaux

M. David URBAN a donné procuration à M. Lionel MONTILLAUD ;

M. Franck SOULAN a donné procuration à M. Joackim ROUX ;

Mme Mélanie ROULLAND a donné procuration à M. Mathieu DESCLAUX.

Mme Juline LEFEBVRE a été désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-23-108 – RESSOURCES HUMAINES - FERMETURE DE POSTES

Rapporteur : M. le Maire

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Le tableau des effectifs de la Commune doit être régulièrement actualisé afin de correspondre aux besoins des services et à l'organisation effective de la collectivité.

Deux emplois permanents d'adjoint territorial d'animation à temps complet figurent actuellement au tableau des effectifs mais sont vacants et ne correspondent plus aux besoins du service.

En effet, les besoins identifiés portent désormais sur des interventions durant la pause méridienne nécessitant des emplois à temps non complet. Les emplois correspondants ont été créés par délibération du Conseil municipal du 24 juin 2026.

Il convient en conséquence de supprimer les deux emplois permanents d'adjoint territorial d'animation à temps complet devenus sans objet et d'actualiser le tableau des effectifs de la Commune.

Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, le Comité social territorial a été consulté préalablement sur cette suppression lors de sa séance du 25 août 2026.

La suppression d'un emploi territorial ne peut en effet intervenir qu'après avis du Comité social territorial.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-2 ;

VU la délibération n° 2023-10-03-087 en date du 3 octobre 2023 portant création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps complet ;

VU la délibération n° 2024-06-27-70 en date du 27 juin 2024 portant création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps complet ;

VU la délibération du Conseil municipal du 24 juin 2026 portant création des emplois à temps non complet nécessaires à l'organisation de la pause méridienne ;

VU le tableau des effectifs de la Commune ;

VU l'avis du Comité social territorial en date du 25 août 2026 ;

CONSIDÉRANT que les deux emplois permanents d'adjoint territorial d'animation à temps complet concernés sont actuellement vacants ;

CONSIDÉRANT que ces emplois ne correspondent plus aux besoins actuels du service, lesquels portent désormais sur des interventions à temps non complet durant la pause méridienne ;

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence d'adapter le tableau des effectifs à l'organisation actuelle des services municipaux ;

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

➤ **DE SUPPRIMER** deux emplois permanents d'adjoint territorial d'animation à temps complet à compter du caractère exécutoire de la présente délibération ;

➤ **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs comme suit :

Filière : Animation

Cadre d'emplois : Adjoint territoriaux d'animation

Grade : Adjoint territorial d'animation

Ancien effectif : 5

Nouvel effectif : 3 ;

➤ **D'APPROUVER** le tableau des effectifs ainsi modifié ;

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le 23/09/2026,

La secrétaire de séance,
Juline LEFEBVRE



Le Maire,
Lionel MONTILLAUD



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informant que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 033-213304173-20260923-DEL_2026_108-DE